

Chimie

UNIFIEE

Fédé Unie Chimie

CHIMIE

PHARMACIE

PLASTIQUES

CAOUTCHOUC

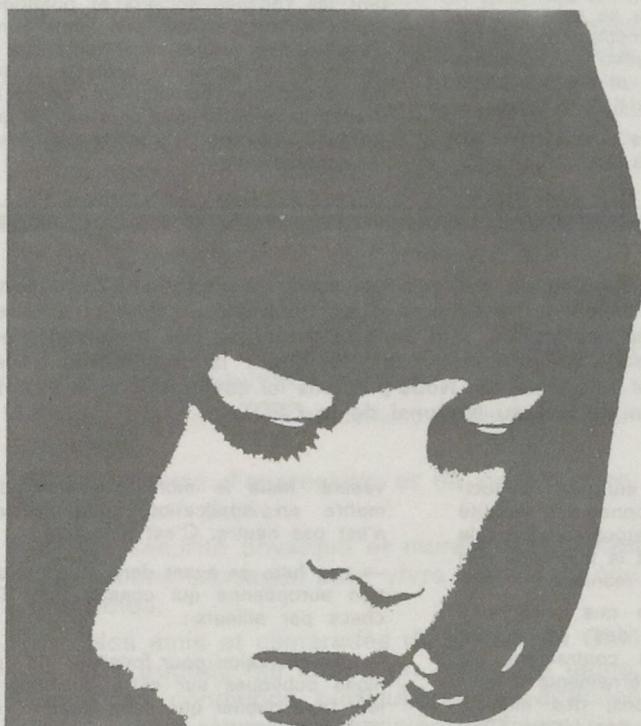
VERRE

PETROLE

Nouvelle Série

CPP 339.D.73

N° 36 mars-avril 1977



LA LOI VEIL EN QUESTION

(pages 6 et 7)

NOS LUTTES

MESNEL Paris

BSN Rive - de - Gier

Internationalement
notre...

(page 3)

Les cotisations
proportionnelles

(page 8)

Les positions cfdt

L'EXERCICE DES LIBERTÉS DANS LES PAYS DE L'EST

Centrale de la liberté, la CFDT n'a jamais hésité à intervenir partout où les libertés sont menacées. En France, bien sûr, elle intervient régulièrement. Mais elle est aussi intervenue à propos de l'Espagne, du Chili et de nombreux autres pays.

En ce qui concerne l'Union soviétique, la CFDT ne peut pas souscrire aux analyses qui excusent les atteintes structurelles à la démocratie en renvoyant toute explication au poids de la tradition autoritaire tsariste dans le fonctionnement actuel du régime.

Ce type d'explication gomme en effet la gravité et la nature des problèmes et se contente de renvoyer dans le passé les responsabilités du régime actuel, ce qui est une falsification de la réalité historique.

La situation en Union soviétique fournit au mouvement syndical et socialiste une nouvelle occasion de réflé-

chir sur ce fait essentiel qu'il ne suffit pas de changer les structures économiques pour modifier les rapports sociaux et plus encore le mode d'appropriation des moyens de production pour donner naissance à une «démocratie nouvelle».

Les régimes de l'Est ont été incapables d'inventer de nouvelles formes de vie démocratique et de participation réelle des travailleurs et des citoyens. Dans le cadre d'une centralisation de l'ensemble de la vie économique, politique et sociale autour du Parti communiste et de son noyau dirigeant, dans la plupart des cas, ils se sont contentés de copier les institutions de la démocratie représentative en la vidant de toute vie effective et de tout poids significatif dans la gestion du pays.

C'est pourquoi toute contestation est assimilée en URSS à une déviance :

déviance politique (contester, c'est être un allié «objectif» de l'impérialisme (être contestataire, c'est asocial), ou encore déviance théorique (être contestataire, c'est nier les acquis du marxisme-léninisme qui font partie de la classe ouvrière, le guide insoupçonnable du pays). Ces trois types de déviance sont d'ailleurs le plus souvent liés au service d'une répression qui assimile la déviance politique et la déviance psychologique.

La CFDT, qui est intervenue en faveur de la libération de Borissov, rappelle qu'elle ne confond pas pour autant les régimes sociaux et politiques et qu'elle ne pratique pas l'amalgame. De plus, elle estime injustifiable que la raison d'Etat serve de prétexte à des gouvernements occidentaux pour se draper dans un silence plus pesant que prudent, au nom d'intérêts nationaux ou économiques.

CONSTRUCTION D'UNE EUROPE SOCIALISTE

La C.F.D.T. est, pour sa part, décidée à agir pour que «L'Europe» se construise et s'affirme sur les plans politique, économique, social, idéologique. Il ne s'agit pas de développer une puissance européenne qui prendrait place aux côtés des autres puissances mais, à partir des luttes des travailleurs et des réalités européennes, d'élaborer des politiques et de tracer des voies qui permettraient à l'Europe de participer à l'émancipation et au développement des peuples des différents continents. Le socialisme européen n'est pas un produit exportable, c'est seulement une condition pour que s'établisse une véritable coopération entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.

C'est pourquoi la C.F.D.T. se prononce, au niveau européen, pour l'adoption de véritables politiques communes touchant à l'énergie, à l'agriculture, aux transports, à l'harmonisation par le haut des avantages sociaux à la santé... et ayant un contenu susceptible de répondre aux problèmes réels affrontés par les travailleurs et les populations.

La C.F.D.T. est européenne de raison parce qu'elle estime que l'existence

Que signifie l'élection au suffrage universel du Parlement Européen ? La CFDT refuse de s'inscrire dans un débat simpliste en pour ou contre ; dans une récente déclaration, elle pose le problème des travailleurs européens et rappelle sa perspective stratégique : la construction d'une Europe socialiste indépendante. Nous publions ici quelques courts extraits de la déclaration du Bureau National de la CFDT...

d'une «communauté européenne socialiste» capable de donner une identité à l'Europe serait un atout considérable pour l'émancipation et la libération des travailleurs dans ce monde.

La C.F.D.T. estime que seule une action convergente des travailleurs des pays européens contraindra les patronats et les gouvernements à tenir compte des aspirations, des intérêts des salariés et de la population. C'est par cette action, qui doit se situer au niveau professionnel et interprofessionnel, que pourra se développer une véritable conscience de classe européenne et s'affirmer l'appartenance à une même classe au-delà des frontières nationales.

C'est pourquoi la Confédération, les Fédérations, ont agi depuis plusieurs années pour la constitution, à leur niveau, d'une authentique force syndicale capable d'agir sur les différents centres où les décisions se prennent. C'est dans cette perspective que la C.F.D.T. a participé à la constitution de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.).

L'élection du parlement au suffrage universel est inscrite dans le traité de Rome. Il ne sagit donc pas d'une nou-

veauté. Mais le moment choisi pour mettre en application cette mesure n'est pas neutre. C'est à la fois :

— une fuite en avant dans la construction européenne qui connaît tant d'échecs par ailleurs ;

— une diversion pour focaliser les opinions publiques sur cette question et leur faire oublier que dans le cadre de l'Europe actuelle, les vrais problèmes sont le chômage, la stagnation du pouvoir d'achat, la crise économique.

Par ailleurs, certains espèrent qu'en accordant par l'élection au suffrage universel une légitimité supplémentaire au Parlement européen, ils pourront élargir ses compétences dans le but d'accentuer leur pression et d'entraver les changements politiques et sociaux dans plusieurs pays d'Europe. D'autres, au contraire, estiment que cette élection peut permettre à cette assemblée de devenir un lieu de confrontation nécessaire entre les forces représentatives des populations laborieuses voulant une politique de progrès.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier la relance du débat en France sur la démocratisation des institutions existantes.

**1^{er}
MAI**

INTERNATIONALEMENT NOTRE...

Le 1^{er} MAI 1977 n'est pas un premier MAI ordinaire. Symbole de la lutte de la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste, le 1^{er} MAI n'est pas un jour férié comme les autres. Il est célébré dans tous les pays, parfois utilisé à la défense d'intérêt nationaliste, mais il représente toujours pour les plus opprimés et maltraités de la terre, l'ESPOIR de la VICTOIRE des travailleurs, la fin de l'exploitation, la fin des dictatures... la démocratie et les libertés !

La liste serait longue si nous voulions dénoncer ici tous les pays où les travailleurs et les masses populaires n'ont pas le minimum :

- de ressource de nourriture et de soins pour survivre,
- de liberté d'expression et de droit d'association pour exister,
- de sécurité physique et morale face à des répressions sauvages pour vivre autrement que des bêtes,

Nos amis et camarades du Brésil, du Chili et de l'Uruguay qui luttent en Amérique latine, dans des conditions particulièrement difficiles face à une répression policière utilisant l'assassinat et la torture, méritent une mention particulière. De même que nos camarades Noirs d'Afrique du Sud victimes de l'Apartheid, cette forme « légale » de la ségrégation raciale.

Nous serons, le 1^{er} Mai, au coude à coude avec tous ces camarades, si, leur apportant non seulement l'indispensable soutien moral, nous contribuons aussi d'une manière concrète et active, à renforcer l'efficacité de leur action. Soutien financier, information aux travailleurs, démarches auprès des pouvoirs publics ou direction de nos entreprises multinationales... sont autant de moyens à utiliser en cette fête du travail.

Pour nous, travailleurs des pays industrialisés, le 1^{er} Mai 1977 nous offre l'occasion

de faire le point sur les progrès des conquêtes de la classe ouvrière et les ripostes patronales. La crise économique par ses effets, la hausse des prix, le chômage, les restructurations, la déqualification des emplois, suscitent un rapprochement dans les analyses et les comportements des travailleurs de tous les pays.

Le blocage des salaires provoque dans plusieurs pays, des réactions vives, les organisations syndicales présentées aux travailleurs français comme sages et responsables, haussent le ton et vont jusqu'à s'interroger sur le bien fondé de cette société capitaliste (RFA - G.B....) des grèves générales se sont déroulées en Hollande et Belgique.

La montée du chômage des jeunes et de ceux qui le sont moins, les stratégies de restructuration et de division internationale du travail des sociétés multinationales ; tout cela nous montre la similitude des problèmes rencontrés, et la nécessité d'un renforcement des liens entre les organisations syndicales de tous les pays.

Le contexte politique n'échappe pas à la crise, l'affaiblissement des pouvoirs politiques en place, témoigne du mécontentement grandissant et profond des peuples. Pour la France et quelques pays européens, la poussée de la gauche concrétise cette aspiration au changement profond, matérialise cet espoir de plus de pouvoir pour les travailleurs.

Que cet espoir ne nous fasse pas oublier que nous devons avant tout compter sur nos propres forces, nous sentir concernés par tout ce qui touche aux travailleurs quelque soit leur pays, leur race, leur sexe, leur religion, que nous devons rechercher l'efficacité, ne négliger aucun moyen pour consolider notre avancée.

Des brins de muguet, oui fleurissant des milliers de poings brandis...

Nos luttes

MESNEL

UN PATRON DE COMBAT TENU EN ECHEC PAR LES TRAVAILLEURS IMMIGRES

Pendant plus d'un mois, les ouvriers de fabrication de l'usine MESNEL à Carrières s/Seine ont mené une grève pour obtenir une revalorisation de leurs salaires, la réduction du temps de travail et la suppression du travail en équipe.

L'établissement MESNEL, c'est une usine digne du siècle dernier dirigée par un patron qui n'accepte aucune discussion. Cette entreprise n'est malheureusement pas un cas unique, et ressemble à la plupart des moyennes entreprises (500 personnes) de Caoutchouc industriel qui existent dans la région parisienne. Comme bon nombre de celles-ci, elle pratique des salaires proches du SMIC, ne connaît pas les droits syndicaux et exploite, dans des conditions intolérables, une main-d'œuvre composée essentiellement de travailleurs immigrés. En janvier, le patron met le feu aux poudres en réduisant le taux de salaire horaire de un franc, ce qui le 28 janvier provoque un mouvement de révolte parmi les ouvriers. Après discussion entre eux, les travailleurs déclenchent une grève illimitée et s'organisent au sein de la CFDT et de la CGT.

La riposte patronale ne se fait pas attendre. Le patron ne se contente pas de refuser toute négociation, mais aussi pour empêcher l'occupation de l'usine, il met en place un dispositif organisé de façon quasi-militaire. C'est la dis-

position de voitures, en chicane, devant les portes de l'usine ; c'est la mobilisation de la totalité de la maîtrise qui constitue de véritables « contre piqûres » de grève ; c'est l'emploi d'individus « musclés » de l'ACDS qui sont chargés, jour et nuit, de la « garde » de l'entreprise, et qui se promènent armés de matraques ; c'est la présence permanente d'un huissier qui note et photographie les mouvements des grévistes ; c'est aussi la présence aux alentours d'importantes forces de police.

Après une semaine de grève devant l'entreprise, les travailleurs se heurtent toujours au refus de négociation, décident de durcir leur lutte et empêchent toute entrée de camions dans l'usine. Dès ce moment, le patron met en œuvre une série impressionnante de méthodes répressives et de procédures judiciaires pour briser la lutte et détruire le droit de grève. Sur sa demande, cela commence par la désignation d'un huissier (le même que celui qui est présent depuis le début), qui est chargé par le Tribunal de constater les mouvements de grève à l'intérieur et à l'extérieur de l'usine, et d'identifier les grévistes avec l'aide de la police. S'appuyant sur cette désignation, par deux fois, le patron monte de véritables machinations pour « prouver » une entrave à « la liberté du travail ». La première de celles-ci se déroule un samedi à 6 heures du matin, c'est-à-dire à un jour et une heure qui ne correspondent pas aux activités normales de l'entreprise. Ainsi arrivent sur place la direction, la maîtrise, l'huissier, la police, pour intimider les grévistes, forcer le piquet de grève et faire entrer plusieurs camions. Malgré les intimidations, les contrôles d'identités effectués sur les seuls immigrés... les ouvriers maintiennent leurs piquets de grève et obligent les camions à rebrousser chemin.

Ces opérations sont suivies par la venue d'un hélicoptère qui par huit fois effectue des voyages pour transporter du matériel. Cela apparemment sans autorisation du survol, et paraît-il à la demande d'une entreprise de l'automobile.

Chaque jour sera l'occasion d'une nouvelle initiative de ce genre. C'est ainsi que 10 travailleurs seront convoqués au Tribunal des Référés pour être condamnés à « évacuer l'entreprise », que les ouvriers n'occupent pourtant pas. C'est encore quelques jours plus tard, vers 5 h du matin, le déroulement d'une opération « coup de poing » de la police qui interroge et chasse les grévistes. Trois opérations qui s'effectuent



Le piquet de grève

à grand renfort de moyens (chiens, bulldozer...), et dont l'une d'entre elles fera plusieurs blessés graves parmi les travailleurs.

Malgré tous ces moyens mis en œuvre contre eux, les travailleurs poursuivent leur lutte, reforment leurs piquets de grève, de jour comme de nuit, malgré la pluie et le froid, occupent le trottoir situé devant l'usine, bloquent l'entrée des camions et conservent intégralement leur détermination. Pendant tous ce déroulement d'opérations et de provocations, aucune reprise du travail ne s'effectue.

Se heurtant à une intransigeance totale et aux difficultés financières qu'ils rencontrent, le 3 mars — soit après 5 semaines de grève — les ouvriers décident de reprendre le travail. Un protocole d'accord est signé avec la direction, qui débouche sur une augmentation de salaire (2 % en février et 3 % en avril), une réduction du temps de travail immédiate à 43 h et qui doit être suivie de 2 réductions d'une heure au début de 1978.

La combativité des travailleurs est restée intacte. Ils ne rentrent pas vaincus, et dès le jour de la reprise, par un débrayage massif, ils obligent la direction à annuler le licenciement d'un des grévistes.

Même si l'accord intervenu reste bien en deçà des revendications défendues tout au long de la grève, un acquis considérable découle de la grève : chez « MESNEL » plus rien ne sera comme avant, et les travailleurs se sont massivement organisés dans la CFDT et la CGT.

Le patron le sait si bien que, même la grève terminée, il continue sur sa lancée et cherche toujours à briser le droit syndical. C'est ainsi qu'il vient d'engager contre la CFDT et la CGT une procédure judiciaire pour revendiquer la compensation du « préjudice » qu'il estime avoir subi, c'est-à-dire la modeste somme de ... 120 millions d'anciens francs.



Police et chiens policiers gardent l'usine

NOS luttes

BSN (Rive-de-Gier)

NON AUX 352 LICENCIEMENTS

Les mesures de réorganisation de l'usine, annoncées le 17 décembre 1976, liées à la décision de la Direction d'arrêter la production du four 3 (vaisselle-décor) se traduisent notamment par 352 licenciements et la proposition de reclassement dans d'autres usines de la région à des qualifications et des salaires inférieurs (voir chimie-unifiée n° 35).

Depuis le 12 janvier une action d'une heure par équipe et par poste était menée. Elle visait à négocier le maintien de l'emploi dans l'usine dans une activité verrière ou dans une autre activité développée par le groupe.

Alors que le dossier doit être communiqué à l'Inspecteur du Travail le 15 mars et qu'un mois lui est laissé pour avis, un CE extraordinaire est convoqué le 22 février. La direction de l'usine annonce l'arrêt définitif du four le 1^{er} mars et veut remettre les listes de licenciements aux délégués. La réaction est immédiate ; à 15 heures les travailleurs occupent l'usine.

La direction riposte en envoyant une lettre personnelle à chaque salarié lui indiquant s'il fait partie des 350 licenciements ou des 700 personnes qui continueraient à exploiter les deux fours restant en activité. La direction tient également une permanence près de Saint-Chamond pour proposer les reclassements.

Le 24 février, dans le cadre de la campagne confédérale sur l'emploi, une manifestation à LYON rassemble 1 500 travailleurs du verre et de l'alimentation (groupe BSN).

Le tribunal des référés saisi par la direction nomme un médiateur, Antoine PINAY. Les négociations des 9 et 11 mars ne font guère avancer la négocia-

tion sur une solution de relance de l'activité à l'intérieur de l'usine.

Ce à quoi on assiste en fait, c'est une restructuration de la gobeletterie avec pour pivot l'usine de DURAND à ARQUES (7 000 travailleurs) dans laquelle le patron maintient des classifications inférieures à celles des autres sociétés et vise à empêcher toute réelle implantation syndicale.

Les problèmes d'emploi se posent et vont se poser dans l'ensemble de l'activité verrière. Chez BSN des réductions d'effectifs sont programmées dans toutes les usines. Dans le verre plat, l'usine de BSA à Aniche risque de fermer prochainement. A SOVIREL, les fabrications sont de plus en plus relayées à l'étranger...

Les camarades de BSN et BSA mènent une action de 8 heures par équipe suivie d'actions plus diversifiées et d'une manifestation à PARIS le 25 mars pour exiger la relance de l'activité à RIVE-DE-GIER et la négociation d'une solution acceptable, et pour obtenir le maintien des effectifs et la réduction du temps de travail dans l'ensemble du groupe.



BOURGOGNE APPLICATIONS PLASTIQUES

LA SECTION CFDT AGGRAVE LE SCORE

La B.A.P. est une entreprise de transformation des matières plastiques située à Chevigny Saint Sauveur dans la banlieue de Dijon.

Préparant les élections de délégués du personnel, la section se fixe pour objectif 14 à 0. Il s'agissait de gagner la totalité des sièges titulaires et suppléants.

Les élections, ont eu lieu ; l'objectif est presque atteint : 12 délégués à la CFDT pour 2 à la CGT.

Ce résultat est le fruit d'une progression constante de la CFDT.

En 1975 68,8 % des voix

En 1976 79,9 % des voix

En 1977 86,45 % des voix...

Les travailleurs se reconnaissent de plus en plus dans l'action de la CFDT. Les résultats des élections professionnelles le prouvent à l'évidence. Les résultats obtenus à la raffinerie Shell Française de Berre en sont un nouveau témoignage : la CFDT gagne 10 % des voix et 2 sièges aux élections du C.E.

IL FAUT CONCRETISER CETTE PROGRESSION EN AUGMENTANT PARALLELEMENT, LE NOMBRE D'ADHERENTS.

MICHELIN

LA CFDT PROGRESSE AUX ELECTIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aux usines Michelin Clermont-Ferrand, dans le collège ouvriers-employés (19 875 inscrits), la CFDT obtient 37,9 % des suffrages contre 35,7 % en 1975, soit un gain de 2,2 %.

Dans le collège techniciens-agents de maîtrise (5 692 inscrits), la CFDT obtient 48,8 % des suffrages contre 44,6 % en 1975 (soit + 4,2 %). Dans ce collège, la CFDT gagne 1 siège.

Pour l'ensemble du personnel, les résultats sont les suivants :

- CFDT 39,8 % des voix — 5 sièges. (en 1975 : 37,3 % — 4 sièges).
- CGT 47,9 % des voix — 5 sièges. (en 1975 : 49,6 % — 6 sièges).
- FO et le syndicat autonome UPM n'ont pas d'élus.

Le siège du collège cadres n'a pas été pourvu, il n'y avait aucun candidat au premier tour.



Travailleuses

LA LOI VEIL EN QUESTION

POUR UNE MATERNITE CONSCIENTE LIBRE ET RESPONSABLE

En Mars, à AIX EN PROVENCE, 6 femmes - mères de familles, travailleuses et militantes du M.L.A.C. (1) - étaient jugées pour avoir pratiqué des avortements. Elles ont été condamnées à des peines légères de prison avec sursis. Certains diront pourquoi pratiquer les avortements dans l'illégalité alors que le parlement a voté une loi - dite la loi VEIL - qui permet d'avorter légalement ? Pour répondre à cette question, il faut préciser le contenu de cette loi et voir comment elle est effectivement appliquée.

C'est sous la pression d'une partie de l'opinion publique et par l'action d'un certain nombre d'organisations que le Gouvernement, en décembre 1974, soumettait au Parlement un projet de loi, visant à modifier la législation particulièrement répressive de 1920. Les débats au Parlement furent houleux et c'est grâce à l'apport de toutes les voix de la Gauche que la loi VEIL fut votée. Une grande partie de la droite n'acceptait donc pas les nouvelles dispositions pourtant très restrictives par rapport aux revendications des organisations qui luttaient depuis plusieurs années.

Désormais il était possible aux femmes contraintes d'y recourir, d'avorter légalement, mais dans quelles contraintes psychologiques compte tenu du comportement répressif d'une partie du corps médical et de la plupart des organismes agréés pour la consultation :

- le médecin auquel la femme s'adresse doit « l'informer des risques médicaux qu'elle encourt pour elle-même et pour ses maternités futures » ;
- il doit lui remettre un dossier-guide indiquant les prestations auxquelles l'enfant lui donnent droit ;
- elle doit consulter un organisme agréé qui en principe devrait aider la femme à analyser la situation, mais qui finalement s'attache beaucoup plus à la culpabiliser pour la dissuader d'avorter ;
- si elle maintient sa décision, elle doit revoir le médecin après un délai de huit jours. Il lui délivre une confirmation écrite comme

(1) Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception.

quoi les démarches légales ont été faites.

Et ce n'est pas fini ! Elle doit ensuite trouver l'hôpital où l'avortement pourra être pratiqué. Et ils sont rares, compte tenu de la clause de conscience permettant aux médecins et au personnel para-médical de refuser de pratiquer des interruptions volontaires de grossesse (I.V.G.).

Faut-il s'étonner après cela que le nombre de femmes contraintes d'interrompre leur grossesse ignorent purement et simplement la loi en continuant à recourir à l'avortement clandestin. D'autres la tournent en effectuant les démarches pour la forme, car elles ont déjà le rendez-vous avec la clinique et ne vont à la consultation que pour exiger la délivrance de l'attestation nécessaire.

UNE LOI PEU OU MAL APPLIQUEE

La majorité gouvernementale reste incapable de mettre en œuvre la législation qu'elle a acceptée pour couper court à la lutte menée sur la contraception et la libéralisation de l'avortement, elle laisse place à toutes les manœuvres réactionnaires. Le livre du Docteur SOUTHOUL en est un exemple. Il s'agit d'un pamphlet particulièrement agressif contre les médecins « avorteurs » dont il trace les portraits : « l'avorteur généreux », « l'avorteur militant », « l'avorteur opportuniste », en passant par « l'avorteur clandestin à but lucratif », sans oublier les « avorteurs pervers » — « ceux qui issus de nombreux horizons (...) venaient

assouvir un voyeurisme inassouvi dans leur spécialité d'origine » —. Pour faire bonne mesure, le livre cloue au pilori « l'alliance du marxisme et du capitalisme » que représenteraient les centres de planning familial, les « suffragettes du M.L.A.C. » et d'une façon plus générale « l'électorat de gauche ».

Le livre de docteur SOUTHOUL et les affirmations de ceux qui défendent ses thèses sont d'autant plus odieux lorsqu'on sait les conditions matérielles et psychologiques dans lesquelles travaillent presque tous les médecins qui acceptent des I.V.G. : traités d'avorteurs par leurs collègues et le personnel, relégués dans des locaux mal situés. Ce n'est pas dans leur poche que va l'argent des femmes, mais dans les caisses des cliniques qui acceptent de mettre les locaux à leur disposition.

POURQUOI DES I.V.G. « ILLEGALES » ?

Après le vote de la loi, les femmes du M.L.A.C. d'AIX-EN-PROVENCE, se sont interrogées sur la poursuite de la pratique des I.V.G. Elles se sont informées des conditions dans lesquelles elles étaient réalisées à l'hôpital d'AIX. Les I.V.G. sont réalisées selon la méthode par aspiration, mais alors que la méthode KARMAN exige des entretiens collectifs avec les femmes (entretiens très importants car ils permettent de les déculpabiliser, de faire disparaître les tabous qui sont des obstacles à l'emploi ultérieur d'une méthode contraceptive), pour gagner du temps l'entretien est remplacé par une anesthésie totale. Toujours pour gagner du temps, la dilatation du col de l'utérus est réalisée avec des dilateurs trop gros, accroissant ainsi les risques d'accouchements prématurés. De plus l'emploi de l'anesthésie générale entraîne un temps de repos qui interdit le secret.

La décision de continuer à réaliser elles-mêmes des avortements ne vient donc pas d'un quelconque désir de rester dans l'illégalité, mais de la volonté de réaliser un meilleur service que celui de l'hôpital. Elles ont d'ailleurs travaillé en étroites liaisons avec de nombreux médecins d'AIX qui leur envoyait toutes celles qui voulaient garder le secret : mineures, immigrées, et nombre de françaises.

Le monde

LES POSITIONS DE LA CFDT

Elles ont été formulées clairement par le congrès d'ANEY :

« Crédit des conditions permettant une procréation libre et consciente par :

- l'information et l'éducation sexuelle dans les établissements scolaires ;
- la création de centres d'orthogénie dans toutes les localités, les quartiers, permettant la mise à disposition de tous des moyens contraceptifs ;
- le droit effectif à l'interruption volontaire de grossesse, la mise en place des équipements nécessaires à la lutte contre les restrictions de la loi VEIL et son application ;
- la prise en charge par la Sécurité Sociale de l'interruption volontaire de grossesse librement décidée par les intéressés ».

Ces faits montrent qu'après deux années de mise en application bien timide de la loi VEIL, au cours desquelles peu de choses ont été faites pour la faire respecter dans les services hospitaliers, la justice s'est servie de certaines de ces dispositions pour sanctionner des militantes qui ont continué à pratiquer les avortements, comme dans la période de lutte du M.L.A.C., pour parer aux carences de la loi (clause de conscience pour les médecins et le personnel para-médical, autorisation des parents pour les mineures, coût élevé non remboursé par la Sécurité Sociale, obligation d'une discussion avec une conseillère qui culpabilise plus que toute autre chose).

Le procès d'AIX montre la volonté de revanche de certains milieux, car ils reprennent la poursuite pénale de la pratique des avortements interrompus après le procès de Bobigny. C'est une tentative de remettre en vigueur la législation répressive de 1920 à AIX comme à LILLE où une autre affaire du même genre est en cours.

Les USA et le Chili

MORALE, HYPOCRISIE, OU INTERETS BIEN COMPRIS ?

Septembre 1973 Le Gouvernement d'Unité populaire est renversé au Chili. Le général PINOCHET prend le pouvoir. Le gouvernement et les firmes multinationales américaines nient toute participation au coup d'Etat.

Depuis, les langues se sont déliées, les dossiers se sont ouverts : le gouvernement américain, plusieurs firmes multinationales américaines, ont activement préparé et dirigé le coup d'Etat contre le régime d'ALLENDE. KISSINGER lui-même a guidé les opérations.

Pourtant, depuis quelques temps, on parle beaucoup dans la presse d'un revirement des Etats-Unis, en particulier depuis l'arrivée du Président CARTER. Le gouvernement américain lâcherait PINOCHET. Pourquoi ce changement d'attitude ? On peut déjà affirmer le rôle décisif joué par la résistance courageuse des chiliens, à l'intérieur comme à l'extérieur du Chili. Ils ont empêché par leur action que le régime se stabilise sur le plan intérieur, et ils ont alimenté un mouvement international rassemblant toutes les forces favorables au régime d'ALLENDE. Ce mouvement a pu exercer une pression efficace et durable sur l'opinion publique internationale, et contribuer ainsi à l'isolement du régime de la junte militaire, malgré le soutien des gouvernements des principaux pays capitalistes, dont celui des USA.

Mais si tout cela est très important, cela n'explique pas tout. Cela n'explique pas toutes les conditions du « revirement » américain.

En effet, les USA — gouvernement et firmes multinationales — voulaient la chute du régime d'Unité Populaire et pour cela ils étaient prêts à utiliser les moyens les plus féroces. Mais leur stratégie était de reconstituer peu à peu sous leur contrôle, et sur la base d'une

répression très profonde contre le mouvement ouvrier chilien, un régime de droite d'apparence démocratique, capable de camoufler peu à peu son origine militaire et sanglante. En fait, à cause de la résistance chilienne, à cause aussi de structures caractéristiques du sous-développement et de la dépendance extérieure, cette stratégie a nourri et financé un régime dont la seule logique est la terreur et la répression policière.

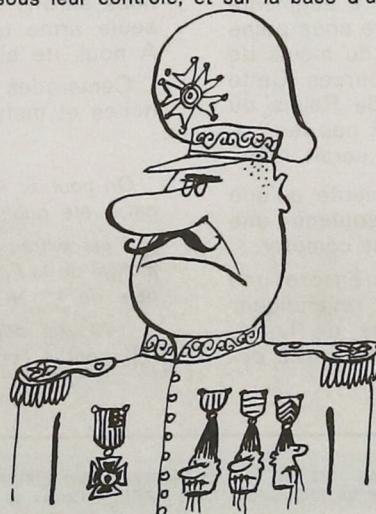
D'une part, les américains ont bien récupéré le contrôle des ressources naturelles (les mines de cuivre en particulier) contre lequel l'Union Populaire avait combattu (les nationalisations), mais d'autre part, le marché intérieur chilien est de plus en plus réduit du fait de la sous consommation populaire (très grande perte du pouvoir d'achat et chômage) et de l'inflation spéculative à des taux inégalés jusqu'ici. Ce dernier élément a plusieurs conséquences. La première c'est d'imposer aux USA un soutien financier considérable et croissant. La seconde, sans doute la plus importante, c'est que cette situation sape peu à peu les bases économiques, politiques et idéologiques des couches sociales qui sont à terme les plus importants interlocuteurs de l'impérialisme américain et qui ont fortement soutenu son action contre ALLENDE : la bourgeoisie industrielle et commerçante, les salariés supérieurs et moyens, les transporteurs, etc... Il ne faut pas non plus oublier que la Démocratie Chrétienne de FREI avait une base ouvrière importante, même sous le régime d'ALLENDE.

La politique de PINOCHET ne peut pas réaliser les intérêts de ces couches sociales ; il s'enferme peu à peu dans la répression absolue, y compris contre ses anciens alliés, comme les représentants de la Démocratie Chrétienne.

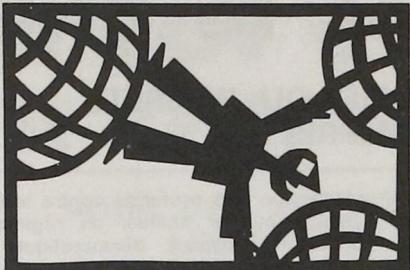
Aussi, cette logique apparaît de plus en plus négative au gouvernement américain. Et cela pèse de plus en plus sur la politique extérieure et intérieure des USA.

Le président CARTER a très bien compris que s'il veut maintenir l'hégémonie des intérêts américains sur le monde occidental, il doit en rénover la façade, en modifier les formes. On ne peut légitimer la place des firmes américaines si partout l'opinion publique les associe peu à peu à l'assassinat d'ALLENDE, ou au régime d'Apartheid en Afrique du Sud, ou encore au scandale Lockheed.

PINOCHET a servi, il devient pesant maintenant qu'il a accompli sa sale besogne.



Histoire



Les cotisations proportionnelles

Cette question de cotisation proportionnelle aux salaires, depuis que les congrès s'en occupent, est sujette à de grandes discussions et l'on dirait que cela est une chose impossible à réaliser, car ceux qui sont contre cette cotisation proportionnelle ce sont des syndicats qui paient des cotisations de 1,15 francs par mois pour chaque membre sans distinction de salaire. Cela leur semble suffisant pour faire leur devoir, même lorsqu'ils ne vont jamais dans les réunions.

Le Congrès de Reims en en touchant quelques mots, a décidé de mettre cette question à l'étude pour le prochain congrès à Nancy.

Pourquoi ne pas l'adopter de suite ? Ceux qui pratiquent cette méthode à l'heure actuelle en sont très contents et pensent remplir leurs engagements envers la Fédération.

Si l'on est syndicaliste et logique avec soi-même, l'on doit payer les cotisations selon les besoins que la Fédé juge nécessaires, et selon le nombre de camarades sans ressources pour faits de grève ; car la devise qui dit « pour avoir son droit il faut faire son devoir » doit se mettre en pratique. L'insouciance règne encore, car j'ai vu dans des réunions sérieuses de bons militants déclarer que lorsqu'on avait besoin d'argent, l'on faisait des collectes ; mais aussi quels sont ceux qui versent à ces collectes ? toujours les mêmes et les inconscients se reposent là dessus et déclarent qu'ils font leur devoir, soit en allant à la chasse ou à la pêche, et jamais ils ne sont aux réunions. Des camarades demandent des avis sur la cotisation ; à ces camarades l'on doit répondre et cela est facile.

Où parle du congrès l'Albi où l'on a augmenté la cotisation ? cela était nécessaire sous peine de voir tomber la Fédération, ou du moins de la voir rester en léthargie faute de ressources. Cette décision a été confirmée au congrès de Reims où il a été décidé que celui qui ne payerait pas les cotisations demandées par la Fédération serait radié.

Il vaut mieux être une minorité consciente qu'une majorité inconsciente, impuissante à soutenir une lutte, au moins on sait sur qui l'on peut compter.

A l'heure actuelle où le Verre subit encore une hausse de 20 %, notre devoir est de revendiquer des salaires en proportion des besoins de l'existence ; nous aurions tort de laisser passer cette occa-

casion, de laisser remplir les coffres-forts du capital pendant que nous, les producteurs, nous nous laissons souffrir de misère.

Certains camarades disent que l'on doit s'aider les uns les autres et le meilleur moyen n'est-il pas celui-ci : la cotisation proportionnelle ? Si un camarade gagne 100 F par mois, avec la cotisation à 1 % il donnera 1 F de cotisation. Qu'un autre gagne 200 F par mois, il donnera 2 F de cotisation, etc... et je considère que celui qui ne gagne que 100 F par mois à bien plus de peine à verser 1 F de cotisation que celui qui gagne un fort salaire.

Par ce moyen, la Fédération peut demander un supplément de cotisation pour les grèves, les syndicats peuvent verser sans avoir besoin de faire de collectes, les fonds nécessaires à la lutte.

Pour citer un exemple, les camarades de Vénissieux ont toujours payé la cotisation proportionnelle et les cotisations supplémentaires et ont également payé la cotisation d'octobre à 1,50 F par fédéré, cela sans augmenter leur cotisation ; et pourtant il y a 85 membres au syndicat de Vénissieux, les uns gagnent 120 F, les autres 300 F donc, les uns compensent les autres et la devise : « tous pour un, un pour tous » est mise en pratique.

De plus lorsque l'on fait des grands appels pour les grèves comme celles de Lormont, Toulouse, la Normandie, et bien l'on verse le 2 % ou bien le 5 %, comme les besoins l'exigent. Voilà le moyen de s'unir, voilà la vraie solidarité, voilà du syndicalisme.

Donc, camarades, devant ces arguments ceux qui croient ne pas les trouver justes ne doivent pas être syndicalistes conscients, car le syndicat n'est pas un vain mot. Plus nous serons unis au syndicat plus nous serons heureux, nous et nos familles. C'est la seule arme que nous possédons contre le capital. A nous de bien la manier.

Camarades, étudions les cotisations proportionnelles et mettons là en pratique.

Joseph DEJOANNES

On pourrait jouer au jeu des devinettes. Dans quel journal a été publié cet article et en quelle année ?

Il est extrait du numéro de la « VOIX DES VERRIERS » journal de la Fédération Nationale des Travailleurs du Verre daté du 1^{er} NOVEMBRE 1907.

70 ans déjà que les cotisations hiérarchisées et le 1 % sont à l'ordre du jour !...